
CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIODIFFUSION

COMITÉ RÉGIONAL DU QUÉBEC

CHOI-FM concernant *Maurais Live* (formation à l'intention des agences gouvernementales)

(Décision du CCNR 09/10-1564)

Rendue le 25 janvier 2011

G. Moisan (vice-président), Y. Bombardier, A. H. Caron, R. Cohen (*ad hoc*), V. Dubois

LES FAITS

Maurais Live est une émission-débat diffusée sur les ondes de CHOI-FM (Radio X, 98,1, Québec) de 9 h 30 à midi du lundi au vendredi. Dominic Maurais en est l'animateur et il discute, avec la participation du coanimateur J.-C. Ouellet, des nouvelles et de divers sujets du jour. Ils prennent également des appels de temps à autre. Le 23 mars 2010, ils ont discuté de la formation à l'intention des agences gouvernementales ainsi que d'autres sujets, mais ils sont revenus sur cette question principale à maintes reprises pendant cet épisode de l'émission.

Le texte intégral de ce dialogue se trouve à l'Annexe A; toutefois, des extraits plus courts et pertinents sont cités ici.

Maurais : C'est fait, ça y est. Vous l'avez entendu, donc, un bon leader c'est quelqu'un qui sait se fermer la gueule, qui sait ne pas parler, qui sait respecter les silences. Quelle histoire incroyable de cochonnerie de dépenses gouvernementales, encore une fois, qui vous a été démontrée dans une belle enquête du *Journal de Montréal*, *Journal de Québec*; et, euh, dans une entrevue dans le show du matin qu'ils viennent, euh, de faire avec Rémy Tremblay, un petit conférencier à la gomme qui a organisé, euh, un symposium. Lui, il organise un service en toute légalité et en toute bonne foi. Et des fonctionnaires l'appellent –

Ouellet : Ben oui.

Maurais : – et nous charge la facture de façon, de manière effrontée, et s'en vont passer un petit week-end dans une auberge, dans un coin bien tranquille –

Ouellet : Ben oui à Bromont!

Maurais : Ouin, c'est quoi le nom de l'auberge?

Ouellet : L'auberge Les jardins intérieurs du lac.

Maurais : Sont en joul vert d'ailleurs, les gens de l'auberge, sont en joul vert. Parce que c'est une auberge deux étoiles, une auberge qui a été, rappelons-le, fréquentée par des fonctionnaires de l'Agence de santé de Québec. Deux jours de silence pour 1 400 piasses. Mais quand vous regardez les prix de cette auberge-là, c'est du 150 piasses la nuit, tsé, donc c'est deux étoiles, c'est très rudimentaire –

Ouellet : C'est pas ça qui coûte cher.

Maurais : C'est pas ça qui coûte cher. Tsé, j'vous, j'vous ai même pas mis les photos sur, euh sur le Facebook, là. Imaginez un lit avec deux tables en, en arborite avec une p'tite lampe à, à 15 piasses au Wal-Mart, pis vous l'avez votre auberge.

Ouellet : D'habitude quand tu vas là, tu vas pas là pour la chambre, tu vas là pour faire un peu de plein air j'imagine, là –

Maurais : Ouin c'est ça.

Ouellet : -- parce que tu rentres te coucher, là, pis, pis c'est pas mal ça la job que ç'a à faire.

Maurais : Ouin, c'est ça.

Ouellet : 1 400 piasses par personne?

Maurais : Ouin. Donc, y'a quelqu'un qui va chercher sa « cut ». Parce que deux jours, donc deux nuitées dans cette auberge-là, on parle de 400 piasses. Donc le beau Rémy va chercher sa cut à 1 000 piasses.

Ouellet : C'était une nuit. C'était deux jours, une nuit.

Maurais : Deux jours et une nuit? Wow! Là on est rendu à 1 200 la « crack » par employé.

Ouellet : Par personne. Fois 15.

Maurais : Hé, il doit faire du cash!! Mais j'ai rien contre les gens qui font de l'argent! Mais encore une fois, où est le jugement? Le jugement des fonctionnaires d'avoir appelé ce gars-là, d'avoir chargé ça? Ha! Faut vider le budget! C'est peut-être ça? Donc, il faut dépenser les budgets de formation sinon ils sont pas renouvelés, un peu la gamique habituelle du gouvernement du Québec. Donc, euh, très bonne entrevue dans le show du matin, Rémy Tremblay, on a fait un p'tit montage de ça, on va écouter ça tantôt. Mais d'abord, je m'en voudrais, en cette journée du silence, à 9 h 50, de saluer tout doucement et de souhaiter une bonne nuit à tous les cadres de l'Agence de santé, et je vais les nommer un par un, question que vous sachiez qu'ils sont très nombreux, que vous payez leur salaire et que vous ayez la garantie que si un moment donné vous avez une grippe, une otite, un cancer, mettons, ça arrive, mais y'a personne dans les gens

que je vais vous nommer qui va vous guérir. Ça là, j'ai une garantie pour vous, là. Peut-être qu'y a quelqu'un dans le système de santé, un très bon médecin, de bonnes infirmières qui vont vous accompagner, mais j'ai une garantie ce matin, que parmi les personnes que je m'appête à nommer dans quelques secondes, y'a personne qui va vous soigner. C'est plate là, ça m'fait beaucoup de peine de vous dire ça, là. Y'a aucun de ces fonctionnaires-là qui va vous soigner. Ça m'crève le cœur de vous dire ça. Ça m'tentait pas pantoute à matin de vous dire ça. Mais c'est ça la vérité, la vérité c'est ça. C'est que si vous avez des polypes, si vous avez des pierres aux reins, mais y'a personne dans les gens que je vais vous nommer qui va les enlever vos pierres aux reins. C'est-tu assez clair, là?!

Ouellet : Y doit en avoir juste trois, quatre? Tu vas pas toutes nous en nommer, euh?

Maurais : J'ai un annuaire plein! Et ça, ce sont les fonctionnaires, les cadres de l'Agence de santé de Québec. Alors ensemble, on va se mettre ensemble à 9 h 51, je sais que c'est un temps de cul j'tiens à saluer d'ailleurs les, les, les gars pis les filles qui travaillaient dehors. 'Garde, vous travaillez pas mal plus fort que nous autres, je peux vous le garantir. On vous salut! Respect! Les gens qui travaillent sur les chantiers de construction, c't'une journée de, c'est, c'est une journée de marde, donc, euh, mais continuez de nous écouter, ça nous fait plaisir. Donc, je voulais juste que vous vous sentiez bien, que ces gens là que je m'appête à nommer dans quelques secondes, vous les payez, vous les payez bien, sont à la chaleur. Ben, j'veux que ces gens-là se détendent parce que au bout du compte, a-t-on appris, ben, c'est le silence qui rapporte des dividendes.

[Musique de Kenny G]

Ouellet : Eille, pas, pas trop fort!

L'animateur a commencé ensuite à diffuser le nom de chaque personne qu'il avait dit qu'il nommerait sur les ondes. Il va sans dire que le CCNR ne fournira pas ces noms dans ni le texte de la présente décision ni dans l'Annexe A. Outre les noms, et dans la plupart des cas, le poste occupé par chacune de ces personnes au sein de l'agence, l'animateur et le coanimateur ont fait de nombreuses mentions sarcastiques quant à ne pas parler fort, à faire « dodo » et à ne pas réveiller les bureaucrates que M. Maurais identifiait. Ils ont fait des mentions supplémentaires du coût allégué de 1 400 \$ pour le programme et les frais de voyage et quelques mentions du fait qu'aucune des personnes nommées n'étaient en mesure de faire quoi que ce soit en ce qui concerne de véritables maladies ou opérations chirurgicales. En voici un exemple :

Ouellet : Ça c'est l'fun, y'en a pas un qui travaille dans un hôpital. Sur le plancher en tout cas.

Maurais : As-tu des pierres aux reins?

Ouellet : Non pas encore.

Maurais : OK. Quand tu vas en avoir, y'a pas personne là-dans qui va te les enlever.

Ouellet : OK, OK.

[...]

Maurais : Dix heures cinq à Radio X dans *Maurais Live*. Y'a aucun nom qui a été inventé. J'ai lu le bottin, donc, des employés de l'Agence de santé de Québec, question de vous faire, euh, comprendre qu'on est hyper gouverné au, euh, Québec, avec une fonction publique de plus en plus lourde, de plus en plus de monde fonctionnaire dans le système de santé. Mais des gens qui soignent pas personne. Donc, euh, y'a sûrement des bonnes personnes dans les personnes que je viens de vous nommer. Mais juste pour vous dire que si vous avez une pierre aux reins ce matin, malheureusement y'a personne là-dedans qui va venir vous l'enlever. Ça, je tenais juste à vous le rappeler.

[...]

Maurais : Ouin, non, j'me ferme les yeux pis j'me laisse aller. Thérapie du silence. Le son, écoutez le son, le son, le son, le son du silence.

[Musique : Chants d'oiseaux. La chanson « The Sound of Silence » par Simon & Garfunkel]

Maurais : [Sur la musique] Le son, avec les fonctionnaires de l'agence de santé. [Fondu au noir de la musique] Donc, les fonctionnaires de l'agence de la santé on les salut. On les a nommés à grandeur tantôt en début du show. Euh, y'en a beaucoup et on les paye donc faut quand même les saluer. Ils sont allés, on le rappelle, en thérapie. Deux jours de silence, 1 400 dollars, gracieuseté du king des kings. C'est un monsieur qui, euh, organise des thérapies. Il a le droit de le faire en toute légalité. Pis ç't'un, ç't'un gars qui organise ça, pis ça pogne, donc, euh, y'a un marché. [...] [L]es fonctionnaires, eux-autres, l'ont appelé et avec notre argent, alors que les urgences débordent, alors qu'on meurt à l'urgence. J'fais même pas de démagogie. Euh, c'est ça la réalité. On avait un budget de formation, ben on l'a dépensé. C'est de même que ça marche. C'est de même que ça fonctionne au gouvernement de toute façon. Si vous dépensez pas votre budget, il est, il est pas renouvelé. C'est pas très compliqué. Vous avez, euh, un budget d'informatique, il vous reste, euh, 15 000 piasses, puis il reste deux jours à le dépenser, d'après moi ça s'en va en laptop, là, ça s'en va en écran, là. [Mots balbutiés] Ça fonctionne de même au gouvernement. Donc, euh, si on a un budget de formation, j'vous dis pas que c'est arrivé ça précisément dans ce cas-là, mais ça ressemble à ça. On a un budget de formation, ben faut le passer sinon il est pas renouvelé, c'est sûr et certain. C'est le bon médecin sur la ligne? Très bon. 10 h 34.

Il y a eu plusieurs autres échanges sur d'autres sujets, dont certains se rapportaient de manière périphérique au sujet dont il était question. La majeure partie ne s'y rapportait pas. Mais, en ce qui concerne le sujet principal du jour, l'animateur a appelé, en fin de compte, l'agence qu'il avait nommée comme étant celle associée aux colloques gouvernementaux. Voici sa conversation avec la personne qui a répondu au téléphone :

Maurais : Ha! On appelle-tu juste pour finir? J'aimerais ça qu'on appelle à l'Agence de santé.

Ouellet : OK.

Maurais : Question de leur procurer, peut-être, une belle dose de détente. On le rappelle, c'est l'histoire du jour à mon avis, les formations à la gomme payées par le gouvernement du Québec. On a pus d'argent, on se serre la ceinture, on doit couper mais pendant ce temps, c'est pas grave, parce que les agences de santé au Québec se payent des formations inutiles dirigées par des conférenciers, dirigées par des gourous,

dont, entre autres, la thérapie du silence pour l'Agence de santé, entre autres, de la Mauricie, de Québec aussi et d'ailleurs aussi, y'en a eu plein des formations [le téléphone sonne] donc pour les, euh, dans le cas de l'Agence de la Capitale-Nationale, c'est 13 600 \$ pour un cours d'habilités politiques. Donc de belles formations –

Madame à l'Agence de santé : Agence de santé, bonjour.

Maurais : – pour tout le monde. Bonjour, madame!

Madame : Bonjour.

Maurais : Ça va bien?

Madame : Oui.

Maurais : J'aimerais ça juste vous procurer un petit peu de détente ce matin. Un atelier de détente et de formation. Alors je voulais juste qu'on se détende ensemble, qu'on passe une belle journée avec cette musique que je vous offre.

[Musique de Kenny G]

Madame : Qu'est-ce ça?

Maurais : Y'en a pas de stress madame. Y'en a pas de stress.

Madame : Quel est le but de votre appel, monsieur?

Maurais : C'est de se détendre.

Madame : Ouin. Est-ce que vous voulez parler avec quelqu'un de l'Agence, s'il-vous-plaît?

Maurais : Non.

Madame : Non?

Maurais : Merci.

Madame : D'accord, bonjour.

La plainte qui suit a été envoyée au CCNR par le président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale le 19 avril. Les parties pertinentes se lisent comme suit (le texte intégral de toute la correspondance afférente se trouve à l'Annexe B) :

Lors de cette émission, des propos spécifiquement dirigés contre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, puis particulièrement envers le personnel, ont été véhiculés par l'animateur Dominic Maurais. Nous croyons que le contenu de l'émission diffusée le 23 mars dernier a porté atteinte à la dignité et au respect du personnel de notre organisation ainsi qu'à la réputation de l'organisation même. De plus, les principes de rigueur et d'intégrité devant régner dans l'exercice de la profession de journaliste ou d'animateur n'ont pas été respectés, considérant les propos erronés véhiculés le 23 mars dernier sur les ondes de CHOI 98,1 Radio X FM.

En effet, lors de cette émission, monsieur Maurais a prétendu que les cadres de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale avaient suivi une formation sur la gestion par le silence et que ceux-ci avaient été hébergés à l'auberge Les Jardins intérieurs du lac, pour une somme de 1 400 \$ par personne. L'animateur s'inspirait alors d'une information du *Journal de Québec* qui faisait état de la tenue d'activité de formation pour certains employés de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

L'information disant que des gestionnaires de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale auraient participé à cette formation était erronée. Aucune formation à ce sujet n'a été offerte par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et aucun membre du personnel n'a été hébergé dans cet établissement. Les frais de formation diffusés dans le *Journal de Québec* concernant l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale se rapportaient à d'autres types de formation.

De plus, nous déplorons l'attitude ayant servi à mettre en ondes un membre du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale sans l'avertir, ainsi que de nommer un à un les membres du personnel de manière à dénigrer leur travail. L'animateur a ridiculisé les membres du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale arguant qu'ils dormaient sur [sic] les heures de travail et imitant ceux-ci soi-disant en train de dormir. Cette attitude pour le moins dénigrante nous est apparue irrespectueuse, atteignant ainsi la dignité et la fierté du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Plusieurs personnes ont été choquées et blessées de se voir ainsi dénigrées sur les ondes de la station CHOI 98,1 Radio X FM.

Ainsi, l'émission du 23 mars dernier et certains autres commentaires d'émissions subséquentes ont été des événements fâcheux pour lesquels nous croyons essentiel d'intervenir. Nous portons donc ces faits à votre attention et souhaitons votre intervention afin d'éviter que pareilles situations ne se reproduisent. La non-intervention de notre part dans ce type de contexte équivaldrait à un cautionnement des propos de monsieur Maurais, ce que nous condamnons ardemment, d'autant plus face à quelqu'un qui prétend faire de l'information au public.

Le 18 mai, le président et chef de la direction du groupe de sociétés de CHOI-FM (RNC Media) a répondu comme suit :

Lors de cette émission, monsieur Maurais reprenait la UNE du quotidien *Le Journal de Québec*, qui produisait une enquête concernant les différentes formations données aux cadres des agences de santé du Québec. La formation mise en vedette par le quotidien, était celle du silence, une formation suivie par des employés d'une agence de santé au Québec. Le journal faisait aussi mention de diverses formations payées, pour les employés de l'Agence. Cette nouvelle a d'ailleurs été reprise sur les diverses tribunes.

La presse Canadienne reprenait la nouvelle avec ce titre, « *Les gestionnaires du réseau québécois de la santé suivent de nombreuses formations de plusieurs milliers de dollars payées par les contribuables de la province* » et ajoutait « *Le Journal de Montréal rapporte mardi que du personnel des agences de santé ont notamment suivi en 2009 des – expériences de silence – de 48 heures au coût de 1 404,37 \$ par personne* ». Par cette intervention, monsieur Maurais qui reprenait la nouvelle, ne désirait pas cibler une seule agence mais plutôt régionaliser la nouvelle et prendre l'exemple de notre Agence à nous à Québec.

La liste complète des employés étant disponible sur le site Internet de l'Agence, monsieur Maurais n'a fait que de [sic] lire les noms voulant ainsi démontrer la lourdeur administrative du système de santé, alors que les besoins en santé sont criants, que les urgences débordent et qu'il y a une grave pénurie de médecins de famille.

Notre animateur voulait avec humour, dénoncer ces faits. En aucun temps, il n'a attaqué d'une manière personnelle ou s'est acharné contre qui que ce soit et nous sommes sincèrement désolés si cette situation a choqué certains membres de votre Agence.

Soyez assuré que nous faisons régulièrement le point avec nos animateurs et que nous prenons au sérieux les remarques de nos auditeurs. Nous vous remercions du temps que vous avez consacré afin de nous faire part de vos préoccupations quant à cette émission.

Le plaignant a exprimé son insatisfaction envers la réponse du radiodiffuseur dans sa lettre du 16 juin, dont les parties pertinentes sont les suivantes :

La plainte que nous avons alors déposée soulevait des points ayant porté atteinte à la dignité et au respect du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale ainsi qu'à la réputation de notre organisation même. Nous joignons d'ailleurs cette plainte au présent envoi, ainsi que les extraits audio ayant motivé celle-ci.

Dans le cadre du processus de plainte, vous avez acheminé notre demande au radiodiffuseur concerné, soit RNC Media. Celui-ci nous a répondu, par l'entremise du président et chef de la direction, monsieur B., le 18 mai dernier. Nous joignons également la lettre de monsieur B. à la présente plainte.

Rappelons que le contexte était celui où l'animateur discutait d'une formation offerte au personnel d'une agence d'une autre région portant sur le silence. [Le président et chef de la direction], dans sa lettre, qualifie l'intervention de son animateur, monsieur Dominic Maurais, de cette manière : « ... monsieur Maurais qui reprenait la nouvelle ne désirait pas cibler une seule agence, mais plutôt régionaliser la nouvelle et prendre l'exemple de notre agence à nous à Québec ». De plus, monsieur B. mentionne que l'animateur « ... n'a fait que lire les noms voulant ainsi démontrer la lourdeur administrative du système de santé ... » et ajoute « Notre animateur voulait avec humour, dénoncer ces faits. »

Selon nous, toutes ces explications ne conviennent pas face à l'ampleur des propos tenus ce jour-là. D'abord, nous entrevoyons une mauvaise foi évidente dans l'argument selon lequel monsieur Maurais n'a pas voulu viser une agence en particulier. Ce dernier a pris environ une heure pour nommer un à un les employés de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, entrecoupant son énumération par des ronflements, des moqueries condescendantes et des propos méprisants à l'endroit de ceux-ci. C'est non seulement l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale que l'animateur a ciblée et attaquée, mais également chacun de ses employés en les nommant. En agissant ainsi, l'animateur n'a fait qu'ajouter du poids à son attaque, en personnalisant celle-ci avec des noms.

De plus, pour notre organisation, le fait de dénoncer la lourdeur administrative ne rime pas avec la démagogie par laquelle l'animateur suppose que les employés de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale sont inutiles, dorment sur [sic] les heures de bureau, et ne sont pas efficaces dans leur travail. Le débat sur l'administration publique ne tient pas dans le traitement méprisant par lequel s'acharne l'animateur, et selon lequel il laisse même croire au public que le personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale devrait soigner des patients.

De tels propos s'apparentent davantage à un cynisme insidieux face au système public, et non pas à une critique sociale constructive.

Finalement, l'argument de l'humour ne nous convient pas plus que les précédents. Nul besoin de vous dire que nous ne voyons strictement rien de drôle à entendre des propos faux, méprisants et diffamatoires.

Tous ces aspects nous portent à réitérer notre plainte et à demander au Conseil canadien des normes de la radiotélévision d'agir afin de rétablir les faits et de prendre les mesures nécessaires afin de remédier à cette situation. Nous ne voyons, dans la lettre [du président et chef de la direction], ni excuses, ni réparation face aux propos tenus le 23 mars 2010.

LA DÉCISION

Le Comité régional du Québec a étudié la plainte à la lumière des articles suivants du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et du *Code de déontologie (journalistique)* de l'Association canadienne des directeurs de l'information radio-télévision (ACDIRT – l'Association des journalistes électroniques) :

Code de déontologie de l'ACR, Article 6 – Présentation complète, juste et appropriée

C'est un fait reconnu que la tâche première et fondamentale de chaque radiotélédiffuseur est de présenter des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des textes éditoriaux d'une manière complète, juste et appropriée. Ce principe s'applique à toute la programmation de la radio et de la télévision, qu'il s'agisse des nouvelles, des affaires publiques, d'un magazine, d'une émission-débat, d'une émission téléphonique, d'entrevues ou d'autres formules de radiotélévision dans lesquelles des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des éditoriaux peuvent être exprimés par les employés du radiotélédiffuseur, leurs invités ou leurs interlocuteurs.

Code de déontologie (journalistique) de l'ACDIRT, Article 4 – Vie privée

Les journalistes de la radio et de la télévision respecteront la dignité, la vie privée et le bien-être des personnes avec qui ils traitent; ils mettront tout en œuvre pour s'assurer de manière raisonnable que la collecte d'information et sa diffusion ne constituent en aucune façon une violation de la vie privée à moins que ce ne soit nécessaire dans l'intérêt public. Les enregistrements audio ou vidéo faits à l'insu des personnes interrogées ne devraient être utilisés que pour assurer la crédibilité ou l'exactitude de l'information qui soit dans l'intérêt public de diffuser.

Les membres du Comité décideur ont lu toute la correspondance afférente et ont écouté l'émission en cause. Le Comité conclut que CHOI-FM a enfreint les normes codifiées précitées.

Des affirmations visant la mauvaise agence

Comme le décident depuis longtemps les comités décideurs du CCNR, les animateurs des émissions de causerie ont le droit d'avoir et d'exprimer des opinions pendant leurs émissions. Cela dit, lorsque ces opinions sont fondées sur des faits, la personne qui fait la critique est *tenue* de veiller à l'exactitude des affirmations sous-jacentes. Déjà dans le cas de *CKTB-AM concernant l'émission de John Michael* (Décision du CCNR 92/93-0170, rendue le 15 février 1994), le Comité régional de l'Ontario a été saisi de cette question dans une décision se rapportant à une émission de causerie. Le Comité a dit ce qui suit au sujet de l'importance de la radio d'opinion :

[L]es tribunes téléphoniques occupent une place importante au sein de la radiodiffusion canadienne. Elles peuvent donner lieu à des débats animés. Elles sont d'actualité. Et, pour de justes raisons, l'on pourrait dire qu'elles sont un havre *essentiel* pour le débat public dans une démocratie libre. Elles offrent aussi le moyen d'exprimer des convictions opposées, ce qui rend la radio un support d'information empoignant.

[...]

[Le CCNR] est extrêmement conscient qu'il n'est pas possible d'offrir des tribunes téléphoniques radiodiffusées au public sans tenir compte de certains empêchements et mesures compensatoires.

[...]

[L]es commentaires [de l'animateur] étaient criblés d'une multitude d'inexactitudes factuelles, dont plusieurs étaient des plus élémentaires.

[...]

Le CCNR est conscient de l'importance du débat libre et du droit d'un animateur d'exprimer en ondes des points de vue politiques contestés. Cependant, cette liberté ne va pas jusqu'à englober une multiplicité d'inexactitudes flagrantes prononcées en vue de déformer l'opinion des auditeurs. M. Michael a exprimé son opposition à la politique gouvernementale officielle sur le bilinguisme et a déclaré [traduction] « De plus, je m'en fiche si le Québec reste dans ce pays ou non. » Il a ajouté, entre autres, que [traduction] « Nous ne voulons plus nous mettre à genoux et nous incliner devant cette province. » Le Conseil ne conteste pas ces perspectives politiques. L'animateur a également déclaré qu'à son avis les Québécois contrôlent la fonction publique et exercent généralement un pouvoir politique énorme au sein du Canada. Que ces opinions soient soutenables ou non, elles se prêtent au moins au débat légitime.

Toutefois, le CCNR ne croit pas que la diffusion d'une foule de faits erronés du genre communiqué par M. Michael le premier juin puisse servir à avancer le débat public au Canada. Pour dresser la liste non exhaustive de mésinformation du genre, les déclarations suivantes sont fausses, contrairement aux allégations de M. Michael selon lesquelles : le Canada se dote en alternance d'un Premier ministre du Canada anglais et du Canada français, tous les immeubles gouvernementaux du Canada sont au Québec, toute la fonction publique du Canada est au Québec, le siège de ce pays n'est pas *en réalité* à Ottawa, on ne parle pas l'anglais lors des réunions du Cabinet (et l'on ne le parle pas non plus dans les [traduction] « groupes de proches collaborateurs des [autres] gouvernements de ce pays »), quatre-vingt-dix pour cent des ministres du Cabinet sont des Canadiens français, les ambassadeurs canadiens à l'étranger ne parlent pas

l'anglais, les ambassadeurs affectés aux pays « importants » sont toujours des Canadiens français, et ainsi de suite.

Dans un autre exemple, notamment *CILQ-FM concernant John Derringer's « Tool of the Day »* (Décision du CCNR 02/03-1465, rendue le 10 février 2004), le Comité régional de l'Ontario a dû trancher dans le cas d'un éditorial critiquant la décision rendue par un juge dans le cas d'un fournisseur de pornographie juvénile. L'éditorialiste a affirmé, à l'appui de sa critique de la décision (laquelle il avait entièrement le droit d'exprimer selon le Comité), que [traduction] « nous n'avons pas des lois semblables à celles en Angleterre et aux États-Unis où, tant que je sache, ce que ce gars a fait lui mériterait automatiquement dix ans de prison. » Ayant constaté que M. Derringer s'était complètement trompé sur les faits, le Comité a dit :

Il ne peut pas, en utilisant simplement l'expression [traductions] « tant que je sache », éviter la responsabilité pour l'affirmation audacieuse selon laquelle « ce que ce gars a fait lui mériterait automatiquement dix ans de prison aux États-Unis ou en Angleterre. » Malgré sa déclaration précise, il n'a pas consulté l'alinéa 2252 (b) (2) du titre 18 du *United States Code* (fédéral). S'il l'avait fait, il aurait vu qu'une personne trouvée coupable en vertu de l'alinéa 2252 (a) (4) [traduction] « sera tenue de payer une amende en vertu de ce titre ou sera emprisonnée pendant un *maximum* de cinq ans, ou sera passible des deux peines. » S'il avait vérifié la *Criminal Justice and Court Services Act, 2000* du Royaume-Uni, il aurait découvert que la peine *maximale* s'établit également à cinq ans dans cette juridiction-là. Il en est de même en vertu de la *Child Trafficking and Pornography Act, 1998* en Irlande, où, comme c'est le cas au Canada, il existe la possibilité soit d'une condamnation d'acte criminel, soit de l'infraction moins punitive qui est punissable par procédure sommaire. Or, le Comité régional de l'Ontario n'a pas plus de sympathie pour l'auteur de l'infraction criminelle que ne l'avaient le juge ou M. Derringer, mais la façon dont le radiodiffuseur a abordé la question n'était pas raisonnée; elle était indûment exagérée. Avant de décharger ses armes verbales, il avait une obligation envers ses auditeurs de présenter ses faits juridiques à l'appui avec davantage d'exactitude.

Consulter également *CFRA-AM concernant un épisode du Lowell Green Show (le Coran)* (Décision du CCNR 05/06-1380, rendue le 18 mai 2006) et *CITS-TV concernant Word.ca et Word TV* (Décision du CCNR 08/09-2142 et 09/10-0383+, rendue le 22 juin 2010) pour d'autres exemples de renvois incorrects aux faits constituant le fondement des opinions d'animateurs.

Dans la présente affaire, l'animateur et le coanimateur ont lancé leurs critiques sur la politique gouvernementale en matière de colloques et de programmes de formation permanente à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, alors que cette agence n'avait absolument rien à faire avec le cours ou les frais de voyage dont ils parlaient. Les animateurs se sont même reportés sur les ondes à un article d'investigation publié dans un journal au sujet de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, ce qui n'est pas du tout la même agence. Le président et chef de la direction du radiodiffuseur a tenté de trouver de bonnes explications à l'erreur de l'animateur en disant qu'il « ne désirait pas cibler une seule agence mais plutôt régionaliser la nouvelle et prendre l'exemple de notre Agence à nous à Québec. » Bien que cela *puisse* avoir été l'intention de l'animateur, il

s'est trompé. Non seulement n'a-t-il pas hésité à identifier l'agence de santé de Québec sans aucune justification, il est allé jusqu'à nommer ses employés, consolidant de la sorte son erreur. En d'autres mots, ses commentaires n'étaient ni justes ni appropriés et le Comité régional du Québec conclut que la diffusion du 23 mars a enfreint l'article 6 du *Code de déontologie de l'ACR*.

Le droit à la vie privée

Même si la teneur de l'article 4 et la présence de cette norme codifiée dans le code sur la déontologie *journalistique*, semblent, à première vue, limiter l'application de cette norme aux récits concernant les nouvelles et les affaires publiques, ce Comité a bien précisé que la portée de cet article est plus large. Dans *CFTM-TV (TVA) concernant Tôt ou tard* (Décision du CCNR 00/01-1080, rendue le 5 avril 2002), laquelle portait sur un sketch de nouvelles comique tourné dans un cinéparc – autrement dit un élément loin de se rapporter au journalisme – ce Comité a conclu qu'il « considère néanmoins que le principe du respect du droit à la vie privée des particuliers est un principe qui s'applique aux particuliers même quand la couverture faite n'est pas à strictement parler du domaine journalistique. » À l'application de ce principe à la présente affaire, le Comité conclut qu'il n'y avait pas la moindre justification pour révéler le nom d'employés d'une agence qui avait elle-même été faussement ciblée au départ, ou le moindre intérêt public à le faire. Il était négligeant et invasif de centrer, avec le plus grand soin, l'attention sur le nom et les fonctions des employés de l'agence sans la *moindre* justification. Le Comité conclut que CHOI-FM a manqué aux obligations énoncées à l'article 4 du *Code de déontologie (journalistique) de l'ACDIRT*.

Réceptivité du radiodiffuseur

Dans toutes les décisions rendues par le CCNR, ses comités évaluent la mesure dans laquelle le radiodiffuseur s'est montré réceptif envers le plaignant. Dans la présente affaire, le Comité trouve que la réponse donnée par le président et directeur général du radiodiffuseur était un effort sincère de justifier la façon dont l'animateur a abordé le sujet de la séquence en cause de l'émission. Sa réponse était réfléchie, bien qu'on puisse très bien comprendre qu'elle n'ait pas satisfait le plaignant dont l'agence avait été identifiée à tort. Le président et chef de la direction a fait de son mieux pour exécuter cette tâche pour ainsi dire impossible, et le Comité considère que CHOI-FM a entièrement respecté son obligation en tant que membre dans ce cas-ci.

L'ANNONCE DE LA DÉCISION

CHOI-FM est tenue : 1) d'annoncer la présente décision selon les conditions suivantes : une fois pendant les heures de grande écoute dans un délai de trois jours suivant la publication de la présente décision et une autre fois dans les sept jours suivant la publication de la présente décision dans le créneau dans lequel elle a diffusé *Maurais Live* mais pas le même jour que la première annonce obligatoire; 2) de fournir, dans les quatorze jours suivant les diffusions des deux annonces, une confirmation écrite de cette diffusion au plaignant qui a présenté la Demande de décision; et 3) d'envoyer au même moment au CCNR copie de cette confirmation accompagnée du fichier-témoin attestant les diffusions des deux annonces.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision a jugé que CHOI-FM a enfreint l'article 6 du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et l'article 4 du *Code de déontologie (journalistique)* de l'Association canadienne des directeurs de l'information radio-télévision (ACDIRT) lorsqu'elle a diffusé une séquence de *Maurais Live* le 23 mars 2010. Dans cet épisode de l'émission, la discussion s'est centrée sur les frais découlant de la formation à l'intention des agences gouvernementales. CHOI-FM a violé l'article 6 du *Code de déontologie de l'ACR*, lequel exige que les commentaires et les éditoriaux soient justes et appropriés, pour avoir, lors de la discussion de cette question, lancé à tort des critiques à la mauvaise agence gouvernementale. CHOI-FM a porté atteinte à la vie privée des employés de la mauvaise agence pour les avoir nommés, ainsi que leurs fonctions, individuellement, ce qui va à l'encontre de l'article 4 du *Code de déontologie (journalistique)* de l'ACDIRT.

La présente décision devient un document public dès sa publication par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision.

ANNEXE A

Décision du CCNR 09-10-1564 CHOI-FM concernant *Maurais Live* (formation gouvernementale)

Maurais Live est une émission de causerie diffusée sur les ondes de CHOI-FM (Radio X, 98,1 FM, Québec). L'émission est diffusée de lundi au vendredi de 9 h 30 à midi. Elle est animée par Dominic Maurais et son coanimateur se nomme J.-C. Ouellet. Ils discutent des actualités et faits divers et, à certains moments, acceptent des appels téléphoniques des auditeurs. Le 23 mars 2010, ils ont discuté de la formation des agences gouvernementales. Ils ont également traité d'autres sujets, mais ils sont revenus au sujet de la formation à plusieurs reprises. Voici une transcription des extraits pertinents (l'heure notée est celle du MediaPlayer et non l'heure de la journée).

00:00 à 14:38

Maurais: C'est fait, ça y est. Vous l'avez entendu, donc, un bon leader c'est quelqu'un qui sait se fermer la gueule, qui sait ne pas parler, qui sait respecter les silences. Quelle histoire incroyable de cochonnerie de dépenses gouvernementales, encore une fois, qui vous a été démontré dans une belle enquête du *Journal de Montréal*, *Journal de Québec*; et, euh, dans une entrevue dans le show du matin qu'ils viennent, euh, de faire avec R. T., un petit conférencier à la gomme qui a organisé, euh, un symposium. Lui, il organise un service en toute légalité et en toute bonne foi. Et des fonctionnaires l'appellent –

Ouellet: Ben oui.

Maurais: – et nous charge la facture de façon, de manière effrontée, et s'en vont passer un petit week-end dans une auberge, dans un coin bien tranquille –

Ouellet: Bin oui à Bromont!

Maurais: Ouin, c'est quoi le nom de l'auberge?

Ouellet: L'auberge Les jardins intérieurs du lac.

Maurais: Sont en joualvaire d'ailleurs, les gens de l'auberge, sont en joualvaire. Parce que c'est une auberge deux étoiles, une auberge qu'y a été, rappelons-le, fréquentée par des fonctionnaires de l'Agence de santé de Québec. Deux jours de silence pour 1 400 \$ piasses. Mais quand vous regardez les prix de cette auberge-là, c'est du 150 piasses la nuit, tsé, donc c'est deux étoiles, c'est très rudimentaire –

Ouellet: C'est pas ça qui coûte cher.

Maurais: C'est pas ça qui coûte cher. Tsé, j'vous, j'vous ai même pas mis les photos sur, euh sur le Facebook, là. Imaginez un lit avec deux tables en, en arborite avec une p'tite lampe à, à 15 piasses au Wal-Mart, pis vous l'avez votre auberge.

Ouellet: D'habitude quand tu vas là, tu vas pas là pour la chambre, tu vas là pour faire un peu de plein air j'imagine, là –

- Maurais: Ouin c'est ça.
- Ouellet: -- parce que tu rentres te coucher, là , pis, pis c'est pas mal ça la job que ç'a à faire.
- Maurais: Ouin, c'est ça.
- Ouellet: 1 400 piasses par personne?
- Maurais: Ouin. Donc, y'a quelqu'un qui va chercher sa « cut ». Parce que deux jours, donc deux nuitées dans cette auberge-là, on parle de 400 piasses. Donc le beau Rémy va chercher sa cut à 1 000 piasses.
- Ouellet: C'était une nuit. C'était deux jours, une nuit.
- Maurais: Deux jours et une nuit? Wow! Là on est rendu à 1 200 la « crack » par employé.
- Ouellet: Par personne. Fois 15.
- Maurais: Hé, il doit faire du cash!! Mais j'ai rien contre les gens qui font de l'argent! Mais encore une fois, où est le jugement? Le jugement des fonctionnaires d'avoir appelé ce gars-là, d'avoir chargé ça? Ha! Faut vider le budget! C'est peut-être ça? Donc, il faut dépenser les budgets de formation sinon ils sont pas renouvelés, un peu la gamique habituelle du gouvernement du Québec. Donc, euh, très bonne entrevue dans le show du matin, R. T., on a fait un p'tit montage de ça, on va écouter ça tantôt. Mais d'abord, je m'en voudrais, en cette journée du silence, à 9 h 50, de saluer tout doucement et de souhaiter une bonne nuit à tous les cadres de l'Agence de santé, et je vais les nommer un par un, question que vous sachiez qu'ils sont très nombreux, que vous payez leur salaire et que vous ayez la garantie que si un moment donné vous avez une grippe, une otite, un cancer, mettons, ça arrive, mais y'a personne dans les gens que je vais vous nommer qui va vous guérir. Ça là, j'ai une garantie pour vous, là. Peut-être qu'y a quelqu'un dans le système de santé, un très bon médecin, de bonnes infirmières qui vont vous accompagner, mais j'ai une garantie ce matin, que parmi les personnes que je m'apprête à nommer dans quelques secondes, y'a personne qui va vous soigner. C'est plate là, ça m'fait beaucoup de peine de vous dire ça, là. Y'a aucun de ces fonctionnaires-là qui va vous soigner. Ça m'crève le cœur de vous dire ça. Ça m'tentait pas pantoute à matin de vous dire ça. Mais c'est ça la vérité, la vérité c'est ça. C'est que si vous avez des polypes, si vous avez des pierres aux reins, mais y'a personne dans les gens que je vais vous nommer qui va les enlever vos pierres aux reins. C'est-tu assez clair, là?!
- Ouellet: Y doit en avoir juste trois, quatre? Tu vas pas toutes nous en nommer, euh?
- Maurais: J'ai un annuaire plein! Et ça, ce sont les fonctionnaires, les cadres de l'Agence de santé de Québec. Alors ensemble, on va se mettre ensemble à 9 h 51, je sais que c'est un temps de cul j'tiens à saluer d'ailleurs les, les, les gars pis les filles qui travaillaient dehors. 'Garde, vous travaillez pas mal plus fort que nous autres, je peux vous le garantir. On vous salut! Respect! Les gens qui travaillent sur les chantiers de construction, c't'une journée de, c'est, c'est une journée de marde, donc, euh, mais continuez de nous écouter, ça nous fait plaisir. Donc, je voulais juste que vous vous sentiez bien, que ces gens là que je m'apprête à nommer dans quelques secondes, vous les payez, vous les payez bien, sont à la chaleur. Bin, j'veux que ces gens-là se

détendent parce que au bout du compte, a-t-on appris, bin, c'est le silence qui rapporte des dividendes.

[Musique de Kenny G]

Ouellet: Eille, pas, pas trop fort!

Maurais: Chut. [Nom et titre de poste d'une employée]. Houaa!

Ouellet: [Tout bas] Salut.

Maurais: [Nom et titre de poste d'un employé], [nom et titre de poste d'un employé].

Ouellet: [Tout bas] Dors, [prénom d'un employé] dors. Chut.

Maurais: [Tout bas] [prénom d'un employé] parle pas trop fort.

Ouellet: [Tout Bas] Chut.

Maurais: [Tout bas] C'est le silence. [Nom et titre de poste d'un employé]. Ça c'est-tu le dossier qui marche pas, là? C'est ça que *Le Devoir* nous a appris la semaine passée.

Ouellet: [Tout bas] Tu vas réveiller [prénom d'un employé]! Arrête.

Maurais: [Rires, puis tout bas] [Nom et titre de poste d'une employée].

Ouellet: [Tout bas] Eille, c'est long ça comme titre.

Maurais: [Tout bas] Ouin, j'suis bleu, j'suis bleu. [Tousse puis rit] [Nom et titre de poste d'une employée].

Ouellet: [Tout bas] Ho! Ça doit être important.

Maurais: [Tout bas] [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'un employé].

Ouellet: [Tout bas] Dodo [prénom d'un employé]!

Maurais: [Tout bas] [Nom d'un employé]. Lui il, il dort dur lui. [Maurais et Ouellet rient] [tous bas] ... [Titre de poste d'un employé] [normalement] on fait ça pour rire. Eille non! J'parle trop fort m'a les réveiller, maudite marde!

Ouellet: [Tout bas] Fais attention, « dude ».

Maurais: [Tout bas] [Nom et titre de poste d'un employé]. [Nom d'un employé], du même département, [nom d'une employée], du même département, [nom d'une employée]. Eille y'en a-tu du salaire!

Ouellet: Eille c'est un gros dortoir ça!

Maurais: Y'en a-tu du salaire bienvenue dans le dortoir de l'Agence de santé.

Ouellet: Ça été assez long les endormir, réveille les pas!

Maurais: Ouin. Ha! Ils viennent de se réveiller –

Ouellet: Ha! câline.

Maurais: Un petit peu de Kenny G. [musique plus forte]

Ouellet: Chut. Ils retombent, c'est bon.

Maurais: [Tout bas] Ha! Ils retombent? C'est bon. [Musique baisse] [Nom d'une employée], fais dodo, [titre de poste d'une employée]. [Nom d'un employé], même affaire. [Nom d'une employée], ho! [Titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'un employé]. [Nom d'un employé], ça, c'est tous des cadres. Des cadres –

Ouellet: Tranquille [prénom d'un employé]. Doux, doux.

Maurais: Des cadres, qui travaillent à la [département des employés ci-dessus]. Ce sont des employés de l'agence de santé qui, à grand coup de silence, rapportent des dividendes. Ç'pas moi qui le dit. Et on peut vous garantir que ce matin ça travaille fort. Ça travaille foouooooort. [Ronflements]

Ouellet: [Ronflements]

Maurais: [Tout bas] Et tout ça dans le silence « dude ». Dans le silence. [Nom et titre de poste d'un employé]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'un employé]. [Nom et titre de poste d'un employé]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'un employé]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'un employé]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Tout haut] Y'en a-tu – ?

Ouellet: Ça finit jamais!

Maurais: Y'en a-tu!

Ouellet: J'ai l'impression que tu vas, tu vas jamais terminer.

[Arrêt de la musique]

Maurais: J'ai hâte de finir! [Musique] Y'en a tellement. On les salut ces gens-là. Des cadres qui, vaillamment, poussent le crayon ce matin, dans le silence. C'est ça que vous devez comprendre.

Ouellet: Y'ont appris à le faire dans le silence.

Maurais: [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'une employée]. On salut [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'un employé]

Ouellet: Toute du monde qui gagne toute vingt mille.

Maurais: Ha oui, oui, ça gagne toute vingt mille! [Nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée]. [Nom d'un employé]. On les salut! Y'en a-tu? Y'en a-tu! Là, j'en nomme, là, en rafale. Je prends mon souffle et on y va. Vive le silence! À 9 h 56 c'est la fête du silence, c'est le festival du silence à l'Agence de santé. Grâce à cette thérapie de deux jours de silence pour 1 400 piasses. Alors, à ce moment là, on se doit de saluer ces gens-là. [Respiration] [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'un employé] et, [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'un employé]. Y'en a-tu du monde! Vous les payez ces gens-là, faut les saluer! [Nom d'une employée], [nom d'un employé]. [Nom et titre de poste d'un employé], lui il travaille à [département de l'employé]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom et titre de poste d'une employée]. [Nom d'un employé], de, y'en a-tu du monde!

Ouellet: C'est interminable!

Maurais: [Nom et titre de poste d'un employé]. [Nom et département d'une employée]

Ouellet: [Tout bas] Salut.

Maurais: [Nom d'une employée], détends-toi, [prénom de l'employée].

Ouellet: Couchez [prénom de l'employée].

Maurais: Détends-toi.

Ouellet: C'était juste un cauchemar.

Maurais: C'est juste un cauchemar. Mais dans le fond tu es avec nous dans le silence. [Musique plus forte]

Ouellet: C'est pas trop agraisant avec la réunion?

Maurais: [Musique baisse] [Nom d'une employée]! Qu'est-ce que tu fais là!? T'étais pas arrivée?! [Nom d'une employée], mesdames et messieurs! [Titre de poste de l'employée]. Couche-toi sur le coussin avec, à côté de [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée]. Non, non à côté de [nom d'une employée], [nom d'une employée]. Tsé, [nom d'un employé] dans le coin, là? Mais t'es pas dans le coin toi, t'es de l'autre bord.

Ouellet: L'autre bord.

Maurais: Plus avec, euh, [nom d'un employé], [nom d'une employée]. Heu, il est où [nom d'un employé]?

Ouellet: Il doit être en silence?

Maurais: Non, il est dans l'autre salle. Avec [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], pis, euh, [nom d'une employée]. [Nom d'une employée]? Elle est avec [nom d'un employé].

Ouellet: Ouin elle est couchée là? OK.

Maurais: Ouin, pis [nom d'une employée], il est pas loin aussi avec [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'un employé] et [nom d'un employé].

Ouellet: Ça c'est l'fun, y'en a pas un qui travaille dans un hôpital. Sur le plancher en tous cas.

Maurais: As-tu des pierres aux reins?

Ouellet: Non pas encore.

Maurais: OK. Quand tu vas en avoir, y'a pas personne là-dans qui va te les enlever.

Ouellet: OK, OK.

Maurais: J'voulais te dire ça comme ça. Tu cherches-tu, [nom d'un employé], euh, J.-C.?

Ouellet: [Nom d'un employé]? Je le cherchais tantôt, là. Mais il dort, sûrement il ...

Maurais: Maudit! J'viens de m'enfarger dedans. [Rit]

Ouellet: Ha! Tu l'as réveillé!

Maurais: Je viens de le réveiller. [Titre de poste de l'employé], il était en pleine détente. [Rit]

Ouellet: [Rit] Mais au moins il était en silence.

Maurais: [Fort] Il est dans une salle en silence avec [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée] et [nom d'une employée] parce que la détente, elle est déjà commencée pour les [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée], [nom d'une employée]. C'est-tu pas [prénom d'une employée]?

Ouellet: Elle est tranquille [prénom d'une employée]. Elle fait ça petite affaire tranquille –

Maurais: C'est-tu [prénom d'une employée]? C'est-tu [prénom d'une employée]?

Ouellet: – en silence.

- Maurais: C'est-tu *la* [prénom et titre de poste d'une employée]?
- Ouellet: J'pense que c'est elle. Mais j'vois pas bien, c'est noir un peu, tsé?
- Maurais: Va voir.
- Ouellet: Ha oui c'est elle! C'est elle.
- Maurais: [Prénom d'une employée]? [Nom d'une employée]?
- Ouellet: Confirmé.
- Maurais: Avec [nom d'une employée], euh, [nom d'une employée]? Pas loin de [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'une employée], [nom d'une employée] et pis [nom d'une employée].
- Ouellet: [Prénom d'une employée]! Chut!
- Maurais: Salut!
- Ouellet: Tu déranges le groupe.
- Maurais: As-tu vu [prénom d'une employée]? Elle s'en vient. [Nom d'une employée] s'en vient. Pis elle est-tu venue avec [nom d'une employée], [nom d'un employé], [nom d'un employé], [nom d'un employé], pis [nom d'une employée]? OK. Faque tout le monde va être là?!
- Ouellet: Tout le monde est là, là?
- Maurais: Pour la détente.
- Ouellet: Yes!
- Maurais: Et on relaaaaaaxe [Musique plus forte] En silence [Musique baisse] Parce que R. T. vous l'a dit : « Un bon leader c'est celui qui sait fermer sa gueule »!

[Extrait sonore de R. T. + musique d'orgue de Barbari]

T.: Bon remarquez, on communique, on communique par les regards, on communique autrement. Donc premièrement, on réalise qu'il y a d'autres façons de communiquer que par la parole. Mais vous savez, quand on est leader on, pendant longtemps on a pensé que la force d'un leader était de parler, mais je pense que la force d'un leader c'est aussi de se taire.

18:00 à 19:20

Maurais: Dix heures cinq à Radio X dans *Maurais Live*. Y'a aucun nom qui a été inventé. J'ai lu le bottin, donc, des employés de l'Agence de santé de Québec, question de vous faire, euh, comprendre qu'on est hyper gouverné au, euh, Québec, avec une fonction publique de plus en plus lourde, de plus en plus de monde fonctionnaire dans le système de santé. Mais des gens qui soignent pas personne. Donc, euh, y'a sûrement des bonnes personnes dans les personnes que je viens de vous nommer. Mais juste pour vous dire que si vous avez une pierre aux reins ce matin, malheureusement y'a

personne là-dedans qui va venir vous l'enlever. Ça, je tenais juste à vous le rappeler. Effectivement, [nom d'un employé], je l'ai nommé, euh, aux dernières nouvelles c'est le même gars. Le même gars qui était député, euh, libéral et qui avait vu toutes sortes de choses bizarres à cause de ses médicaments et qui avait frappé quelqu'un. Oui, oui c'est, c'est lui. J'vous dis pas qu'il était à la thérapie mais il était employé de l'Agence de santé et a récupéré son poste suite à sa défaite. Quand même pratique, hein? D'avoir un poste dans la fonction publique. Quand tu perds les élections, ça te fait un beau, euh, parachute, un beau matelas, donc tu tombes pas sur le dur à ce moment-là, tu te fais pas mal dans le dos, tu tombes sur le mou et c'est excellent. Dix heures six.

30:14 à 35:22

Ouellet: (...) rien à Radio-Canada à part de ça, euh ...

Maurais: Ça, ça c'est très bon –

Ouellet: Y'a pas grand chose.

Maurais: – là au moins, y'a quelque chose de bon là-dans.

Ouellet: Là, ça aurait été le boutte, là!

Maurais: Ça, ça aurait été le boutte de la marde parce que Radio-Canada a déjà un milliard par année du gouvernement et les comptes de dépense de Radio-Canada ... On s'amuse les amis puis, euh, on s'en va tout de suite dans une petite portion de comptes de dépense avec un petit thème, euh, clavecin, je sais pas si t'as ça dans ta, euh, liste?

Ouellet: Mets-en!

[Musique avec clavecin]

Maurais: Formidable, c'est formidable, c'est formidable, c'est formidable.

Ouellet: C'est radio-canadien.

Maurais: [Prenant une voix pointue] Et les petits-fours, et les petits doigts et les petits voyages. La culture. Bienvenue à Radio-Canada. Il est, euh, prends ta voix de Radio-Can. Prends ta voix –

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] Bienvenue à Radio-Canada, la Première chaîne.

Maurais: C'est bon, t'as un bon, t'as un bon « toner », t'as un bon, euh. Répète-le donc, voir. Dis, dis l'heure.

Ouellet: Il est dix heures dix-huit, vous êtes sur la Première chaîne. Aux informations, Dominic Maurais.

Maurais: [Nom d'un employé de Radio-Canada]. [Rit] Très bon. Les comptes de dépense de Radio-Can, et ça voyage. Et pourquoi pas? Et pourquoi pas? On salut [nom et titre de poste d'une employée] de Radio-Canada.

Ouellet: Culture d'entreprise!

Maurais: C'est ça sa job! Capital humain! « Moi j'suis V-P, Capital humain. » Ataboy! Euh, rencontre avec l'équipe des ressources humaines à Ottawa : 264 piasses, une autre rencontre à 500 piasses. Une autre rencontre avec les ressources humaines : 1000 piasses pour une journée seulement. Va à Toronto pour rencontrer les ressources humaines : 900 piasses. À Vancouver, les ressources humaines –

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] Tu veux dire la Ville reine, c'est ça.

Maurais: [Rires] La Ville reine! [Rires] Vancouver, comment on appelle ça déjà? La perle du Pacifique?

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] Oui, la perle du Pacifique. 10 h 19.

Maurais: [Rires] 1 870 piasses! Pour une rencontre d'une journée. Elle aurait pas pu faire ça par téléphone, [prénom d'une employée]? Une journée!

Ouellet: Aller-retour.

Maurais: Bin oui. Tu fais ça avec la pieuvre. C'est-à-dire le téléphone au milieu de la table. Les ressources humaines : « Ça va bien les ressources humaines? Parfait! Merci, bonsoir! » 1 870 piasses. Y'a eu une belle réception aussi en début d'année, en février. Une réception, pour souligner les employés qui comptent 35 ans de service, avec les ressources humaines : 1 068 piasses. Elle est allée une journée à Moncton, les ressources humaines : 1 800 piasses. Elle est retournée à Toronto. Toronto, c'est quoi ça, Toronto?

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] C'est la Ville reine, euh, Dominic. 10 h 20.

Maurais: [Rires] 1 574 piastres. Et on continue avec les petits colloques, les petites réunions. On salut au passage [nom d'un employé de Radio Canada], on l'a vu hier commenter la décision du CRTC, [titre de poste de l'employé]. Une rencontre de deux jours avec la première directrice pour les, euh, résultats trimestriels avec la PDG, heu, et proutte que proutte que proutte!

Ouellet: Et est-ce qu'on a fait ça dans de la capitale nationale?

Maurais: Non. Oui, oui, oui.

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] Oui! En direct de la capitale nationale, il est 10 h 20.

Maurais: 976 piasses. Euh, on a fait une réunion à Montréal aussi. Montréal qui est, euh, --

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] La ville sale. Ha non! Ce n'est pas ça. Je ne sais plus.

Maurais: Quelle heure est-il?

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] 10 h 21.

Maurais: 1 900 dollars pour une rencontre à Montréal avec le personnel des Finances et le personnel du Capital humain.

Ouellet: Ha oui. Sont une gang là-dans!

Maurais: Ha! Sont une gang. Beaucoup de réunions. 'Garde j'en passe. J'ai du Ottawa, j'ai du Montréal. Tsé, c't'à coup de mille piasses. Y'a pas moyen de se jaser par téléphone? Y'a pas moyen de se jaser par vidéo-conférence? J'ai [nom d'un employé] ici qui a donné un « speech » à l'Empire Club à Toronto : 616 piasses. Un petit gala ici, soirée noir et blanc à Ottawa : 436 piasses. La rencontre avec la haute direction : 1 700 piasses. Et ça se poursuit les rencontres, les petits-fours, les repas d'affaires.

Ouellet: Toute des mille piasses accumulés de même, un moment donné ça –

Maurais: Non, 'garde. Ça, c'est. J'en ai un autre pis j'termine là-dessus.

Ouellet: – tu sautes le compte de dépense.

Maurais: [Titre de poste et nom d'un employé]. T'allé à New York rencontrer les clients [prénom d'un employé]. [Prénom d'un employé], c'est le système informatique de montage, là. Quand même 1 200 piasses. New York qui est?

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] La grosse pomme. The big apple.

Maurais: Il est allé à Washington aussi, euh, en février pour, euh, une rencontre avec le conseil d'administration d'Advanced television systems committee : 2 678 piasses. Washington qui est?

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] Qui est la capitale nationale américaine. Lieu où réside le président, n'est-ce pas?

Maurais: Comment s'appelle-t-il?

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] 10 h 22. Barack Obama. [Reprenant sa voix] Tu, tu me testes mes connaissances en même temps. [Rit]

Maurais: Comment s'appelle-t-il encore? Dis-le avec, euh, en si bémol, là.

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] À 10 h 22, le président est Barack Obama. C'est tout –

Maurais: Merci.

Ouellet: [Avec une voix radio-canadienne] – pour les informations, vous êtes à Radio-Canada.

[Fin de la musique avec clavecin]

45:14 à 47:13

Maurais: Good, 10 h 32. Donc, euh, p'tite, p'tite thérapie du silence peut-être. Je feel, heu, oui, je feel comme ça. Ouin, p'tite thérapie du silence.

Ouellet: Veux-tu qu'on appelle?

Maurais: Ouin, non, j'me ferme les yeux pis j'me laisse aller. Thérapie du silence. Le son, écoutez le son, le son, le son, le son du silence.

[Musique : Chants d'oiseaux. La chanson « The Sound of Silence » par Simon & Garfunkel]

Maurais: [Sur la musique] Le son, avec les fonctionnaires de l'agence de santé. [Fade out de la musique] Donc, les fonctionnaires de l'agence de la santé on les salut. On les a nommés à grandeur tantôt en début du show. Euh, y'en a beaucoup et on les paye donc faut quand même les saluer. Ils sont allés, on le rappelle, en thérapie. Deux jours de silence, 1 400 dollars, gracieuseté du king des kings. C'est un monsieur qui, euh, organise des thérapies. Il a le droit de le faire en toute légalité. Pis ç't'un, ç't'un gars qui organise ça, pis ça pogne, donc, euh, y'a un marché. R. T., les fonctionnaires, eux-autres, l'ont appelé et avec notre argent, alors que les urgences débordent, alors qu'on meurt à l'urgence. J'fais même pas de démagogie. Euh, c'est ça la réalité. On avait un budget de formation, bin on l'a dépensé. C'est de même que ça marche. C'est de même que ça fonctionne au gouvernement de toute façon. Si vous dépensez pas votre budget, il est, il est pas renouvelé. C'est pas très compliqué. Vous avez, euh, un budget d'informatique, il vous reste, euh, 15 000 piasses, puis il reste deux jours à le dépenser, d'après moi ça s'en va en laptop, là, ça s'en va en écran, là. [Mots balbutiés] Ça fonctionne de même au gouvernement. Donc, euh, si on a un budget de formation, j'vous dis pas que c'est arrivé ça précisément dans ce cas-là, mais ça ressemble à ça. On a un budget de formation, bin faut le passer sinon il est pas renouvelé, c'est sûr et certain. C'est le bon médecin sur la ligne? Très bon. 10 h 34.

1:01:40 à 1:03:04

Maurais: Toi t'es membre du staff, donc, de Radio X, vas-tu faire ta thérapie du silence après-midi, Colas? Vas-tu faire ...

Colas: Non, non –

Maurais: – comme les fonctionnaires.

Colas: – j'le fais depuis que j'suis deboute, chus tout seul chez nous faque, euh.

Maurais: [Rires]

Ouellet: C'est pas grave Colas, les grands leaders sont silencieux.

Maurais: Les vrais leaders.

Ouellet: Silence.

Colas: OK, parfait, le silence.

Maurais: Le silence. Salut, Colas!

Colas: Eille salut là!

Maurais: Salut. 10 h 49. Est-ce que vous êtes silencieux? J'veux vous parler, pis je veux qu'on fasse un beau gros silence à gang, mais gratis. Pas comme les gens de l'Agence de santé de Québec. Deux jours de silence, deux jours, une nuit dans une auberge à Bromont. Une auberge deux étoiles en plus. C'est quasiment le boutte. Il faut quasiment que t'amènes ton lunch, en plus, par-dessus le marché. 1 400 piasses. Salut *Maurais Live*, mais gardez le silence. Oui bonjour, *Maurais Live*? [L'interlocuteur ne dit rien] Merci.

Interlocuteur: [Doucement] De rien.

Maurais: J'veux vous entendre mais silencieux dans votre intérieur.

Ouellet: Chut.

Maurais: 10 h 50 dans *Maurais Live*.

Interlocuteur: Parlez pas trop fort, vous venez de me réveiller.

Maurais: OK. Chut. Qu'est-ce que, qu'est-ce que vous dites quand vous parlez pas? [L'interlocuteur ne dit rien] Merci.

Ouellet: [Rires] C'est silencieux en –

Maurais: [Doucement] En dedans de moi je dis l'heure pis j'dis que vous êtes dans *Maurais Live* mais ça, vous entendez rien, là.

1:09:42 à 1:17:47

Maurais: On a en ligne, Véronique, euh, qui veut nous parler d'une belle petite formation obligée qu'elle devra suivre. Salut, Véronique.

Véronique: Bonjour!

Maurais: Salut. Ça va?

Véronique: Ça va bien!

Maurais: Une belle formation qui va sûrement être utile à la société. Ça ce peut-tu?

Véronique: Bin, moi j'suis infirmière, là. Pis, euh, j't'une fille de 47 ans, ma mère m'a très bien élevée.

Maurais: Bin oui.

Véronique: Fait que je m'en vais passer l'avant-midi, euh, l'avant-midi demain là sur une formation qui s'appelle « L'obligation de civilité en milieu de travail : des outils et des moyens pour comprendre et agir ». En tout cas.

Maurais: Répète-moi ça, Véronique, c'était trop bon. Pis j'veux –

Véronique: « L'obligation » –

Maurais: Attends, attends un p'tit peu, on va, on va se mettre des oiseaux.

Ouellet: On va mettre de l'ambiance. [Véronique rit]

Maurais: Pis dis-nous, dis-nous là avec une belle swing.

Véronique: D'accord.

[Chants d'oiseaux]

Maurais: Vas-y.

Véronique: [Prenant une voix pointue] Alors, « L'obligation de civilité en milieu de travail : des outils et des moyens pour comprendre et agir ». Alors, une formation de 8 h 15 à 11 h 30 –

Maurais: Ha!

Véronique: – donnée par la firme Gilles Demers, conseils et formation Inc –

Maurais: Eille, c'est très bon!

Véronique: Alors, euh, pour apprendre à être poli avec ses collègues de travail –

Ouellet: Ha! [Maurais rit]

Véronique: Apprendre à ramasser, par exemple, sa, sa mine de crayon cassée sur le bureau –

Maurais: Ho oui, ho oui, ho oui!

Véronique: – et parler à tous les membres de –

Maurais: Ho oui!

Véronique: – tsé, tout le personnel, [Maurais rit] autant le gars du ménage, ta collègue.

Ouellet: Bin oui, tsé, s'il vous plaît, merci. Les trucs de base. Ouin, c'est ça.

Maurais: OK. Donc, vous, vous êtes infirmière, on dira pas où, pis je veux pas vous identifier, pis merci beaucoup d'avoir appelé; donc, est-ce que c'est une formation qui est obligée?

Véronique: Oui.

Maurais: Si vous y allez pas, vous êtes pénalisée?

Véronique: Bin, oui.

Maurais: Êtes-vous payée pour aller là?

Véronique: Bin c'est ce qui est le pire!

- Ouellet: Bin oui.
- Maurais: Vous êtes payée?!
- Ouellet: Bin oui.
- Véronique: Bin oui, j'suis payée pour aller là!
- Maurais: Pour aller là. Au lieu de soigner du monde, vous allez vous faire endormir par quelqu'un qui va vous dire d'être poli?!
- Véronique: C'est ça. Bin « l'obligation de civilité ». Alors t'es obligé –
- Maurais: Ça pas de sens!
- Véronique: – d'être poli avec tes collègues, avec les autres membres de l'organisation, et cetera.
- Ouellet: [Ironisant] De toute façon, vous autres les infirmières, vous avez le temps de partir. [Véronique rit]
- Maurais: [Ironisant] Oui, nous on a pas besoin de soin. Nous autres c'est, c'est, on est réglé là. On a un soin de santé, des soins de santé extraordinaires. Pis vous êtes pas brûlées de toute façon.
- Ouellet: C'est pas comme si vous aviez une fatigue accumulée.
- Véronique: En tout cas. « L'obligation de civilité ». Moi j'ai, j'ai appris le sens civil avec, sur les genoux de ma mère, là.
- Maurais: Quel maternage! Ça c'est payé par qui, ça?
- Véronique: Bin ça c'est payé par mon employeur!
- Maurais: Et qui est votre, c'est l'hôpital?
- Véronique: C'est le CSS Vieille-Capitale.
- Maurais: CSS Vielle-Capitale.
- Véronique: C'est ça.
- Maurais: Là, « Vieille-Capitale » faites attention, là, avec Clotaire Rapaille va falloir changer de nom, là. [Véronique rit] Parce que Régis aime pus ça « Vieille-Capitale ». Ça va coûter un autre 200 000.
- Véronique: En tout cas, moi mon organisme c'est comme ça que ça s'appelle, Centre de santé, services sociaux de la Vieille-Capitale.
- Maurais: Entre vous autres, vous en êtes-vous parlé que c'était bin niaisieux d'aller là?
- Véronique: Bah, c'est bin l'fun on est payé pour y aller!

- Ouellet: Bin oui.
- Maurais: Incroyable.
- Ouellet: De toute façon c'est nous autres qui paye [*sic*].
- Véronique: C'est ça, mais moi –
- Maurais: [Ironisant] Soyez polie, Véronique.
- Véronique: – c'est parce que j'ai d'autres choses à faire dans vie, là. Mais j'ai comme pas le choix. Pis de toute façon, dins organisations aujourd'hui, si tu dis que c'est non pertinent, pis mautadi qu'on est donc payé, qu'on est donc tanné de payer de l'impôt. Bin là tu passes pour, euh, quelqu'un de réactionnaire, qui, qui veut pas embarquer dans le moule, euh, qui se plaint pour rien, fait que que tu y vas pis tu te fermes, là. Fait que demain j'irai faire l'actrice, là, si on fait des jeux de rôle, là. Chus bonne –
- Ouellet: Ha oui!
- Véronique: Moi j'serais bonne pour faire l'actrice. C'est pas un problème, là.
- Maurais: Ouin, ça pourrait être quoi votre rôle?
- Véronique: Bin j'sais pas, j'vais faire le méchant, l'impoli –
- Maurais: Passe-Partout!
- Ouellet: Ho OK! Vous pourriez parler sur le p'tit cul-de-poule.
- Maurais: [Rires] Vous allez faire du Passe-Partout dans le fond, faut être poli, faut, euh –
- Véronique: Bin c'est ça.
- Maurais: C'est-tu du maudit maternage à mardre! Ça, lui, il s'appelle comment? Gilles Demers?
- Véronique: La firme Gilles Demers, conseils et formation inc.
- Maurais: La firme Gilles Demers, conseils et formation inc.
- Véronique: Et formation inc.
- Maurais: On va appeler, là.
- Véronique: Alors, c'est pas la première année qu'ils font ça, eux-autres là, cette firme là. Il existe dans le réseau depuis un bout de temps. Si vous regardez sur internet vous allez trouver de l'information là-dessus.
- Ouellet: Bah, tant qu'y a des gens qui vont s'inscrire.
- Véronique: Bin on a pas le choix, on est inscrit de facto, il faut y aller.
- Maurais: Merci beaucoup, Véronique, très gentille.

Véronique: Y'a pas de quoi. Bonne journée!

Maurais: Bye bye.

Véronique: Bye bye.

Maurais: Est- qu'y'a quelqu'un qui peut, euh, je sais pas J.-C., j'arrive pas à trouver les coordonnées de la firme Gilles Demers et associés. Je sais pas si y'a quelqu'un –

Ouellet: J'vais checker.

Maurais: Rapidement, qui peut me trouver ça? C'est sûr et certain qu'on va appeler. Là, je viens de trouver des petits séminaires de la firme de Gilles Demers, entres autres, un séminaire intensif qui a été –

Ouellet: Conseil de formation.

Maurais: – donné à Montréal, euh, « Gestion des conflits au sein des équipes soignantes ». Bin oui! Solange est, est en chicane après Monique. Elle voulait pas, Monique, la remplacer aux fêtes; pis l'autre, elle voulait pas travailler aux fêtes mais l'autre, elle voulait pas remplacer l'autre aux fêtes. Voyons sacrifice! Y'a du conflit partout dans, pensez-vous qu'à CHOI y'a jamais eu de conflit, ever? Y'a toujours des conflits à CHOI, tout le temps. Mais des fois y'en a pas. C'est temps-ci ça va bien, là, j'vous dirais. Peut-être que ça va péter la semaine prochaine, on n'en sait trop rien. Mais, euh, –

Ouellet : On va appeler Gilles à ce moment là.

Maurais: Pensez-vous vraiment qu'on appelle Passe-Montagne pour venir nous gérer et gérer nos émotions? Pensez-vous vraiment que Patrice Demers a une cenne à dépenser là-dedans? Pensez-vous vraiment que votre business a, a quelque chose à dépenser là-dedans? Vous êtes sur le taxi, vous êtes sur la construction, vous êtes sur la livraison? Pensez-vous vraiment que si vous êtes en chicane contre Mario qui, euh, a pas voulu vous remplacer ou que, vous a fait un finger à la taverne. Hein, vous avez de la peine? Bin oui! Pensez-vous vraiment que Passe-Montagne va venir vous aider? C'est du maudit niaiserie! C'est du maudit niaiserie à la merde! Et ça, le gouvernement devrait couper là-dedans. Mais là, les fonctionnaires et les gestionnaires ils ont du budget et la façon, euh, avec laquelle c'est confectionné notre beau système, c'est qu'ils doivent dépenser les budgets sinon ils seront pas renouvelés. Au lieu d'être récompensé si tu dépenses pas le budget, si t'as coupé dans ton budget, mais cristi, tu vas avoir une médaille. On va réduire le budget l'année prochaine, là, mais tu vas aider à dégraisser le système. Mais c'est pas ça, c'est complètement le contraire. Donc, on encourage les gestionnaires à, à vider les comptes et à s'amuser en, avec toutes sortes de maudites niaiseries de, eille, les, « les conflits au sein des équipes soignantes »! Gilles Demers, conseils et formation. Une bonne firme. Ils ont le droit d'opérer, aucun problème là-dessus. Mais c'est à nous autres de prendre nos responsabilités et à dire « Regardez, si vous avez des conflits entre vous autres, là, au lieu de vous bitcher entres vous autres, là, les filles à job, parce qu'on parle des infirmières, allez donc prendre un café et gérez donc ça à gang. ». Vous avez pas besoin d'un gourou, un gourou montréalais pour venir vous prendre par la main pis vous dire « 'Garde, Monique a pas parlé à, à, à Isabelle depuis trois mois ». Bin là, parlez-vous! Vous avez pas besoin d'un gars à 2 000 piasses, ou à 3 000, ou à 4 000 piasses, ou à 10 000 piasses pour faire ça. C'est de l'enfantillage. C'est quasiment du CPE, c'est quasiment de la gardienne, c'est quasiment, c'est quasiment de la maternelle mais en milieu hospitalier. Vous êtes plus intelligentes que ça. En fait, vous êtes toutes intelligentes et vous êtes matures en plus. Mais vous êtes

surtout fatiguées. Pis moi j'aimerais ça être soigné aussi. Trouve la veine, là, reprends-toi pas trois fois. Je le sais, fille, que t'es brûlée, mais la veine, j'aimerais ça que tu la trouves du premier coup. Tsé, on veut être soigné dans le sens du monde. Et on veut que vous soyez bien traitées. On n'a pas besoin de gourou à la gomme, de ressources humaines de pet pour venir gérer les conflits à l'interne. Âllo! On a-tu vraiment besoin de ça? [à Ouellet] On a-tu un, euh, des numéros? On n'a pas de numéro?

Ouellet: Je suis sur la piste.

Maurais: Bon bin, j'en ai peut être un, là. On va, euh, appeler à ce numéro-là que je te donne à l'instant. Vous êtes dans *Maurais Live*, donc y'a pas de problème là-dessus c'est très live. Si vous avez, d'ailleurs, des choses à rajouter, si vous êtes dans le personnel soignant et vous en avez rien à foutre de ces petites, euh, petites formations là à la gomme. Le téléphone sonne. C'est très bon. 11 h 05 dans *Maurais Live*. Je viens de t'envoyer ça, mon J.-C.

Ouellet: Parfait.

Maurais: J'peux-tu parler à quelqu'un aussi au travers? Pas de trouble avec ça? Salut, *Maurais Live*?!

1:18:06 à 1:21:14

Maurais: Peut-être prendre d'autres appels. Ouin salut, *Maurais Live*?

Interlocuteur: Ouin, les budgets de formation, là, ça presse même pas de les passer en plus de ça. Ils sont, euh, ils sont accumulables.

Maurais: Bon ça va bien, fait que c'est pour ça qu'on se ramasse avec des formations très, très chères à tous les deux, trois ans. Des fois on peut les accumuler dans certaines régies de la santé –

Interlocuteur: Ouin mais –

Maurais: – et se claquer des formations avec des gourous.

Interlocuteur: Bin, c'est ça. Moi dans mon centre, là, y'avait au-dessus de 300 000 pour tout l'établissement qui a été accumulés. Pis, euh, ils ont, euh, ils ont fait des belles conférences pour voir la santé de chacun, la santé du coeur.

Maurais: Non, non, non, non, non! Dans, dans quel domaine, euh, travaillez-vous, sans vous trahir, là?

Interlocuteur: Bin c'est un établissement, euh, un institut.

Maurais: OK. À Québec?

Interlocuteur: Oui.

Maurais: OK. Et vous avez eu des formations?

Interlocuteur: Oui.

Maurais: Et vous êtes un meilleur homme?

Interlocuteur: Ça l'air!

Maurais: Avez-vous eu la thérapie du silence?

Interlocuteur: Non, celle-là je l'ai pas eue.

Maurais: Est-ce qu'on peut la faire ensemble?

Interlocuteur: Si vous voulez.

Maurais: À « go », on part.

(Silence)

Interlocuteur: J'ai attendu le « go » par exemple.

Maurais: À « go », on part. Un, deux, trois, go. Thérapie du silence ça commence là. [Silence et respirations profondes] Ha! Je me sens mieux!

Interlocuteur: Moi aussi.

Maurais: Bonne journée.

Interlocuteur: Merci.

[Chants d'oiseaux]

Maurais: Est-ce qu'on peut rejoindre notre bon monsieur Demers?

Ouellet: On va essayer.

Maurais: On va essayer d'en savoir d'avantage sur cette formation, donc, obligatoire pour les infirmières de la région de Québec. Les infirmières qui, euh, veulent travailler, qui veulent nous soigner, qui sont dévouées mais qui devront obligatoirement se plier à un atelier plate de maternage pour les inciter à être plus polies entre elles. Les filles sont brûlées, sacrament, c'est pas compliqué! Mais c'est pas grave! Y'en a une qui pette une coche, l'autre, elle pleure, l'autre est pus capable, l'autre elle vient de faire un 16 heures en ligne. Au lieu de tenter de les accommoder, et je ne dis pas qu'on ne le fait pas, mais c'est très difficile les, les conditions, c'est quasiment le, le tiers monde, le système de santé au Québec, là, c'est pas compliqué. Mais c'est pas grave. Au lieu de travailler à la racine pour tenter de trouver des problèmes, avec des solutions qui sont parfois plus simples qu'on ne peut l'imaginer. On engage Passe-Montagne pour venir leur dire, avec des petits légumes en plastique [prenant une voix infantilisante] « Le zucchini, il est en chicane avec l'oignon. Et puis là, l'oignon, il a de la peine, il pleure. Fait que là, le zucchini il demande à l'oignon d'être son ami dans le même plat. » [repreant sa voix] Là, on va montrer ça aux infirmières, et là les infirmières vont se regarder pis vont dire « Dans le fond on s'en balance un peu parce qu'on est payé ». Ça me fait de la peine, là, parce que je sais très bien qu'il y a beaucoup d'infirmières, que je salut, des infirmiers aussi, [prenant une voix convenue] les infirmiers et les infirmières, [repreant sa voix] qui voudraient être ailleurs. Et on salut Passe-Montagne au passage qui lui, recueille le cash sans vergogne. Il est 11 h 08 et vous êtes dans *Maurais Live*.

1:25:54 à 1:32:29

Maurais: 11 h 13. Beaucoup, beaucoup, beaucoup de réactions sur, euh, les formations à même nos, euh, nos poches, à même les fonds publiques. Des formations qui mènent souvent à rien. Qui donnent des salaires à ceux qui en veulent. Donc, euh, des formateurs, des petits formateurs, un peu, euh, à gauche, à droite, au Québec. Des gens qui sont, euh, du bon monde. Y'a rien d'illégal là-dedans, y'a rien d'immoral à la limite, mais nous, c'est à nous de prendre la décision de pas les appeler. Et de gérer mieux. Beaucoup de courriels, beaucoup de réactions. Maurais@radiox.com, le « Black » 930-9810 si vous avez des exemples à soulever. Avant d'aller en ligne, un bon courriel de Jean-Nicolas sur autre chose mais je veux en parler quand même : «Je suis employé de (J-Fort?). Hier, à la sortie de ma job vers 16 heures, j'ai constaté qu'on avait soufflé de la neige sur notre terrain en face de l'hôpital. De la neige qui venait certainement d'ailleurs, car hier au sol il y avait zéro millimètre. Ce matin, on m'annonce que c'est Robert Lepage qui tournerait un film et qu'il lui fallait de la neige. Je sais que des employés de l'hôpital étaient impliqués et qu'il les payait. Ça je l'ignore mais anyway, c'est sûrement des subventions gouvernementales, donc c'est nous autres. Allez vérifier. » C'est sûr qu'il faut vérifier. Mais, euh, l'histoire du film de, de Robert Lepage devant (J-Fort?), ça, j'en sais trop rien. Est-ce que c'est, euh, la biographie sur, euh, Clotaire Rapaille qu'on est en train de tourner, euh?

Ouellet: Un lipdub peut-être?

Maurais: [Rit] Un lipdub sur Clotaire Rapaille devant (J-Fort?). On n'en sait trop rien, on n'en sait trop rien, mais ça pourrait être succulent. 11 h 14. On va en ligne. Oui *Maurais Live*, salut? [Silence] Oui, bonjour? [Silence]

Interlocuteur: Oui bonjour?

Maurais: C'est la thérapie du silence?

Interlocuteur: Âllo??

Maurais: C'est le silence.

Ouellet: Âllo?

Interlocuteur: Oui âllo?

Maurais: Oui âllo?

Interlocuteur: Oui? C'est, c'est-tu moi qui est en onde, là?

Maurais: Oui, oui vous êtes en onde, mais, euh, on a eu une thérapie du silence ensemble question de se revigorer un peu.

Interlocuteur: OK, 'garde, c'est parce que vous avez comme lancé un appel à tous, là
–

Maurais: Oui.

Interlocuteur: – pour les producteurs, transformateurs de bœuf.

Maurais: Formidable.

Interlocuteur: Euh, moi, euh, je vous cacherais pas, euh, c'est pas moi, j'écoutais pas la station. C'est un de mes amis qui, qui m'a appelé pis pour me dire « Eille, appelle là, ils ont demandé ça, des gars qui, qui font ce que tu fais ».

Maurais: Formidable. Là ce que je vais –

Interlocuteur: Fait que là, j'ai aucune idée c'est quoi, c'est quoi l'affaire, là.

Maurais: Bon bin, premièrement vous écoutez Radio X.

Interlocuteur: Oui, ça c'est beau.

Ouellet: C'est 98,1 sur le cadran.

Maurais: 98,1 sur le cadran.

Interlocuteur: Parfait.

Maurais: Et je vais vous donner mon adresse courriel : maurais@radiox.com. Envoyez toutes vos informations là.

Interlocuteur: Oui.

Maurais: Et, euh, on se reparle. Ça marche-tu?

Interlocuteur: Très bien, monsieur.

Maurais: Merci.

Interlocuteur: Merci beaucoup.

Maurais: Bye bye. 11 h 15. On va en ligne. J'veux qu'on parle de formation. Y'a une mitraillette de news qu'on a pas fait aussi –

Ouellet: Oui.

Maurais: – et ça adonne qu'il faudrait la faire d'après moi. Il me semble que, je sens que les balles s'accumulent dans la mitraillette et je feel très mal.

Ouellet: Est « loader ».

Maurais: Est « loader ». « Loader » bin raide. Oui salut, *Maurais Live*?

Interlocutrice: Bonjour.

Maurais: Bonjour.

Interlocutrice: La supposée thérapie du silence de R. T., là, y'a rien inventé. Ça vous dit-tu quelque chose vous, Marriage Encounter, Renouement conjugal?

Maurais: Marriage Encounter, j'pas rendu là, euh. J'pas marié.

Interlocutrice: Ha oui vous êtes jeune! C'était arrivé des États-Unis, ça s'appelait Marriage Encounter.

Maurais: Oui, mes matantes –

Interlocutrice: Mais au Québec c'était Renouement conjugal.

Maurais: Oui. Mes mononcles, mes matantes sont tous allés là.

Interlocutrice: Bon moi aussi. Bon bin, c'était exactement ce que c'est que lui il fait. Il l'a pas inventé. Il a pris ça là.

Maurais: Bon. Qu'est-ce qu'on fait, en plus, avec ça? On le laisse faire? Il a le droit de faire ça. C'est juste nous comme société, comme gouvernement, comme organisme gouvernemental –

Interlocutrice: C'est ridicule.

Maurais: On est pas obligé de tomber dans la connerie non plus, là.

Interlocutrice: Mais il se pense bon, là. Il pense qu'il a inventé quelque chose. Il a pas inventé –

Maurais: Mais, madame?

Interlocutrice: Il a pris quelque chose d'un autre. C'est, c'est même pas, quand on l'écoute, là, en plus, c'est même pas du silence, c'est, c'est exactement ça. Mais on fait quoi justement pour arrêter tout ça? C'est là, la question. C'est qui là?

Maurais: On le fait le silence, ensemble madame, là. Live. Êtes-vous « game »?

Interlocutrice: Oui.

Maurais: OK. À « go », là, on le fait. Comme dans le temps de Marriage Encounter. OK? Un, deux, trois, go. [Silence] Vous voyez, vous et moi ça va beaucoup mieux!

Interlocutrice: Pis ça pas coûté une cenne. [elle rit]

Maurais: [il rit] Merci!

Interlocutrice: Bonjour.

Maurais: Bye bye. 11 h 17. Vous êtes dans *Maurais Live*. Et là, Stéphane Gasse qui m'écrit, qui est en feu. Stéphane, les lundi viande c'est lundi prochain. Bin non, je fais des jokes. Aïe, aïe, aïe. Ouin effectivement, euh toutes sortes de choses là-dessus. Et comme disait la gang du *Show du matin*, allez donc dans le coin d'Oka, dans le coin de, euh, St-Benoît-du-lac. Allez à la Trappe d'Oka! Y'a du bon fromage en plus pis vous allez vous bourrer. Moi j'étais allé deux jours, pis là, ça adonnait que j'étais déjà en burnout, pis là, j'avais le goût, de, de, j'avais l'goût d'arracher les murs au bout de deux jours. Moi je suis parti mais je suis allé à la Trappe d'Oka en '92 et, mais j'ai mangé là des meilleurs repas à vie. Pourquoi? L'Oka, fromage Oka frais. Pis là, j'étais avec les ti-pères, autour de la table à la Trappe d'Oka. Là faut pas parler. Mais là, moé je voulais du, du fromage. Bin là, fallait que je dise que, là je faisais des signes aux ti-pères d'amener la meule –

Ouellet: Silencieux.

Maurais: – la meule de fromage. Pis là j'disais « Y a-tu moyen d'avoir la l'ost- ». J'me suis fait dire de me fermer ma boîte. Mais j'me suis coupé des morceaux de fromage, j'pense que j'en ai mangé pour 65 piasses d'Oka. Mais ça m'a coûté 30 piasses par jour pour aller là. J'suis resté là deux jours finalement, mais j'ai rentré dans mon argent. C'est tout ça que je peux vous dire. Mais la thérapie du silence vous pouvez la faire où vous voulez. Dans votre voiture, dans le bois, dans le parc. C'est à l'intérieur de vous ça.

Ouellet: Même à la maison, là, un bon truc: utilisez, euh, votre, la période où vous faites vos selles.

Maurais: [Rire discret] C'est, c'est bon ça.

Ouellet: Vous pouvez rester silencieux.

Maurais: Tout le monde fait ça, hein?

Ouellet: Silencieux.

Maurais: Même quand tu forces d'après moi –

Ouellet: Moi je parle pas.

Maurais: – tu peux forcer par en dedans.

Ouellet: Oui, tu forces en silence.

Maurais: Forcez par en dedans, essayez ça, ça peut être très libérateur. 11 h 19. Peut-être prendre un appel ou deux. Et ensuite on s'en va à mitrailleterie news, j'vous le garantie. Oui, salut *Maurais Live*?

Interlocuteur: Salut comment ça va?

Maurais: Ça va, toi?

Interlocuteur: La thérapie du silence moi j'vais la faire quand je vais être six pieds sous terre.

Maurais: On peut-tu la faire un ti-peu là?

Interlocuteur: Ouin, on peut toujours, bin. J'vas dire quelque chose après tu vas voir.

Maurais: Ha OK. À « go » on y va, OK?

Interlocuteur: On y va.

Maurais: Un, deux, trois, go.

[Court silence]

Interlocuteur: OK, c'est correct.

Maurais: Merci, bye.

Interlocuteur: OK, bye.

Maurais: Salut. On se claque une mitraillette –

Ouellet: Ha! OK? Il semblait que –

Maurais: – mais silencieuse.

Ouellet: OK, chut.

Maurais: Et on est dû pour une mitraillette de news!

1:42:00 à 1:43:48

Maurais: Ha! On appelle-tu juste pour finir? J'aimerais ça qu'on appelle à l'Agence de santé.

Ouellet: OK.

Maurais: Question de leur procurer, peut-être, une belle dose de détente. On le rappelle, c'est l'histoire du jour à mon avis, les formations à la gomme payées par le gouvernement du Québec. On a pus d'argent, on se serre la ceinture, on doit couper mais pendant ce temps, c'est pas grave, parce que les Agences de santé au Québec se payent des formations inutiles dirigées par des conférenciers, dirigées par des gourous, dont, entre autres, la thérapie du silence pour l'Agence de santé, entre autres, de la Mauricie, de Québec aussi et d'ailleurs aussi, y'en a eu plein des formations [le téléphone sonne] donc pour les, euh, dans le cas de l'Agence de la Capitale-Nationale, c'est 13 600 \$ pour un cours d'habilités politiques. Donc de belles formations –

Madame à l'Agence de santé: Agence de santé, bonjour.

Maurais: – pour tout le monde. Bonjour, madame!

Madame: Bonjour.

Maurais: Ça va bien?

Madame: Oui.

Maurais: J'aimerais ça juste vous procurer un petit peu de détente ce matin. Un atelier de détente et de formation. Alors je voulais juste qu'on se détende ensemble, qu'on passe une belle journée avec cette musique que je vous offre.

[Musique de Kenny G]

Madame: Qu'est-ce ça?

Maurais: Y'en a pas de stress madame. Y'en a pas de stress.

Madame: Quel est le but de votre appel, monsieur?

Maurais: C'est de se détendre.

Madame: Ouin. Est-ce que vous voulez parler avec quelqu'un de l'Agence, s'il-vous-plaît?

Maurais: Non.

Madame: Non?

Maurais: Merci.

Madame: D'accord, bonjour.

Maurais: Au revoir.

1:49:32 à 1:53:05

Maurais: 11 h 37. Il reste pas beaucoup de temps mais je vous redonne les numéros si vous avez de l'info concernant toutes sortes de formations ridicules que vous devez suivre au gouvernement parce que vos gestionnaires ont eu le génie de vous, euh, inscrire à des, euh, formations du genre, euh, « Chicanez-vous pas avec le voisin », « Recevoir la clientèle », des maudites niaiseries du genre. Maurais@radiox.com, 930-9810 dans le 418, ça c'est le « Black » à Maurais. J.-C., une formation ridicule.

Ouellet: Moi, j'ai trouvé une liste de formations qu'on donne, euh, aux gens qui travaillent en santé. Donc, probablement gérée par l'Agence de la santé. La meilleure probablement? « Performer sans s'épuiser, osez faire autrement. » Que de quoi? Je sais pas? Que de se coucher j'imagine. Les thèmes de cette formation : Le phénomène de l'épuisement : comment le comprendre [Maurais rit], identifiez ses causes. Mais comment y réagir, Dominic? Et gérer son stress. Le public cible: « Tous les chefs d'équipes, les cadres intermédiaires qui œuvrent et qui désirent relever avec satisfaction leurs nombreux défis et organiser, tout en conservant leur énergie, leur équilibre. »

Maurais: Quelle marde!

Ouellet: « Contenu », c'est là où c'est, euh, où y'a le plus d'information.

Maurais: Quelle cochonnerie! Quand, quand t'es épuisé, tu, tu dors!

Ouellet: Tu te couches, c'est ça. Moi c'est ça que je fais. « Contenu de la formation ». Je le répète, le titre c'est « Performer sans s'épuiser, osez faire autrement ».

Maurais: Faire un 18 heures en ligne, mais péter le feu pis faire des push-ups demain à la fin de ton chiffre.

Ouellet: Euhm, c'est ça. [Lisant] « Dans le monde du travail comme dans la vie personnelle, le stress est aussi inévitable que nécessaire ». Pétons de la broue ensemble, Dominic. [Poursuivant] « C'est lui qui nous permet de relever des défis stimulants et de se dépasser, par ailleurs, nous savons aussi que le stress peut être dommageable. » Euhm. « La croissance sans précédent des problèmes de santé psychologique dans le réseau de la santé et des services sociaux en témoigne ». Ça, c'est le contenu de la formation.

Maurais: C'est de la merde. Une infirmière qui va faire 10 jours en ligne, 15 jours, 20 jours en ligne avec des 18 heures en ligne, c'est pas une thérapie, c'est pas une conférence qui va l'aider. Si elle peut-tu aller se coucher, faire de l'exercice, aller s'entraîner, se reposer, elle va être meilleure! That's it. Mais y'a des conférenciers –

Ouellet: Bin oui.

Maurais: – qui profitent de la conjoncture pour organiser des symposiums. Montent ça sur papier, offrent ça au ministère pis le ministère –

Ouellet: Met ça sur la liste.

Maurais: Il achète ça. Ça coûte combien en terminant?

Ouellet: 3 500 \$ pour 20 personnes, la durée de une journée [*sic*] et la formatrice est Madame Mireille Doré. Mais c'est la meilleure!

Maurais: C'est la meilleure! Ça c'est une, une des nombreuses conférencières. C'est une industrie. Incroyable. Mais l'homme du jour, c'est le conférencier en chef. Et lui, y'a compris la patente, et lui, a compris la patente! C'est lui le « king of the hill » : R. T. avec sa thérapie du silence et on lui doit tout notre respect parce qu'il a compris que quand tu montes quelque chose dans ce genre là, y'a toujours un « sucker » au gouvernement pour acheter ta conférence. Dans le fond, c'est peut-être lui qui est plus brillant que nous autres, hein? Il est 11 h 40, Dupont s'en vient et on se laisse sur le génie du jour, R. T..

[Extrait sonore de R. T. + musique d'orgue de Barbari]

T.: Bon remarquez, on communique, on communique par les regards, on communique autrement. Donc premièrement, on réalise qu'il y a d'autres façons de communiquer que par la parole. Mais vous savez, quand on est leader on, pendant longtemps on a pensé que la force d'un leader était de parler, mais je pense que la force d'un leader c'est aussi de se taire.

ANNEXE B

Décision du CCNR 09/10-1564 CHOI-FM concernant *Maurais Live* (formation gouvernementale)

La plainte

Le CCNR a reçu la plainte suivante en date du 19 avril 2010 :

Madame, Monsieur,

Nous désirons porter plainte officiellement concernant une situation qui a eu lieu au cours de l'émission *Maurais Live* diffusée le mardi 23 mars 2010 sur les ondes de CHOI 98,1 Radio X FM à Québec, animée par monsieur Dominic Maurais.

Lors de cette émission, des propos spécifiquement dirigés contre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, puis particulièrement envers le personnel, ont été véhiculés par l'animateur Dominic Maurais. Nous croyons que le contenu de l'émission diffusée le 23 mars dernier a porté atteinte à la dignité et au respect du personnel de notre organisation ainsi qu'à la réputation de l'organisation même. De plus, les principes de rigueur et d'intégrité devant régner dans l'exercice de la profession de journaliste ou d'animateur n'ont pas été respectés, considérant les propos erronés véhiculés le 23 mars dernier sur les ondes de CHOI 98,1 Radio X FM.

En effet, lors de cette émission, monsieur Maurais a prétendu que les cadres de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale avaient suivi une formation sur la gestion par le silence et que ceux-ci avaient été hébergés à l'auberge Les Jardins intérieurs du lac, pour une somme de 1 400 \$ par personne. L'animateur s'inspirait alors d'une information du *Journal de Québec* qui faisait état de la tenue d'activité de formation pour certains employés de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

L'information disant que des gestionnaires de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale auraient participé à cette formation était erronée. Aucune formation à ce sujet n'a été offerte par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et aucun membre du personnel n'a été hébergé dans cet établissement. Les frais de formation diffusés dans le *Journal de Québec* concernant l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale se rapportaient à d'autres types de formation.

De plus, nous déplorons l'attitude ayant servi à mettre en ondes un membre du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale sans l'avertir, ainsi que de nommer un à un les membres du personnel de manière à dénigrer leur travail. L'animateur a ridiculisé les membres du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale arguant qu'ils dormaient sur les heures de travail et imitant ceux-ci soi-disant en train de dormir. Cette attitude pour le moins dénigrante nous est apparue irrespectueuse, atteignant ainsi la dignité et la fierté du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Plusieurs personnes ont été choquées et blessées de se voir ainsi dénigrées sur les ondes de la station CHOI 98,1 Radio X FM.

Ainsi, l'émission du 23 mars dernier et certains autres commentaires d'émissions subséquentes ont été des événements fâcheux pour lesquels nous croyons essentiel d'intervenir. Nous portons donc ces faits à votre attention et souhaitons votre intervention afin d'éviter que pareilles situations ne se reproduisent. La non-intervention de notre part dans ce type de contexte équivaldrait à un cautionnement des propos de monsieur Maurais, ce que nous condamnons ardemment, d'autant plus face à quelqu'un qui prétend faire de l'information au public.

Nous joignons finalement les extraits audio ayant motivé la présente plainte.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La réponse du radiodiffuseur

CHOI-FM a répondu au plaignant le 18 mai :

Monsieur,

Nous avons reçu votre plainte concernant l'émission *Maurais Live* du 23 mars dernier et désirons vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre programmation.

Lors de cette émission, monsieur Maurais reprenait la UNE du quotidien *Le Journal de Québec*, qui produisait une enquête concernant les différentes formations données aux cadres des agences de santé du Québec. La formation mise en vedette par le quotidien, était celle du silence, une formation suivie par des employés d'une agence de santé au Québec. Le journal faisait aussi mention de diverses formations payées, pour les employés de l'Agence. Cette nouvelle a d'ailleurs été repris sur les diverses tribunes.

La presse Canadienne reprenait la nouvelle avec ce titre, « *Les gestionnaires du réseau québécois de la santé suivent de nombreuses formations de plusieurs milliers de dollars payées par les contribuables de la province* » et ajoutait « *Le Journal de Montréal rapporte mardi que du personnel des agences de santé ont notamment suivi en 2009 des – expériences de silence – de 48 heures au coût de 1 404,37 \$ par personne* ». Par cette intervention, monsieur Maurais qui reprenait la nouvelle, ne désirait pas cibler une seule agence mais plutôt régionaliser la nouvelle et prendre l'exemple de notre Agence à nous à Québec.

La liste complète des employés étant disponible le site Internet de l'Agence, monsieur Maurais n'a fait que de lire les noms voulant ainsi démontrer la lourdeur administrative du système de santé, alors que les besoins en santé sont criants, que les urgences débordent et qu'il y a une grave pénurie de médecins de famille.

Notre animateur voulait avec humour, dénoncer ces faits. En aucun temps, il n'a attaqué d'une manière personnelle ou s'est acharné contre qui que ce soit et nous sommes sincèrement désolés si cette situation a choqué certains membres de votre Agence.

Soyez assuré que nous faisons régulièrement le point avec nos animateurs et que nous prenons au sérieux les remarques de nos auditeurs. Nous vous remercions du temps que vous avez consacré afin de nous faire part de vos préoccupations quant à cette émission.

Correspondance additionnelle

Le plaignant a réécrit au CCNR le 16 juin :

Madame, Monsieur,

Le 19 avril 2010, nous portions à votre attention, une situation qui a eu lieu au cours de l'émission *Maurais Live* diffusée le mardi 23 mars 2010 sur les ondes de CHOI 98,1 Radio X FM à Québec, animée par monsieur Dominic Maurais.

La plainte que nous avons alors déposée soulevait des points ayant porté atteinte à la dignité et au respect du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale ainsi qu'à la réputation de notre organisation même. Nous joignons d'ailleurs cette plainte au présent envoi, ainsi que les extraits audio ayant motivé celle-ci.

Dans le cadre du processus de plainte, vous avez acheminé notre demande au radiodiffuseur concerné, soit RNC Media. Celui-ci nous a répondu, par l'entremise du président et chef de la direction, le 18 mai dernier. Nous joignons également la lettre de monsieur B. à la présente plainte.

Rappelons que le contexte était celui où l'animateur discutait d'une formation offerte au personnel d'une agence d'une autre région portant sur le silence. Monsieur B., dans sa lettre, qualifie l'intervention de son animateur, monsieur Dominic Maurais, de cette manière : « ... monsieur Maurais qui reprenait la nouvelle ne désirait pas cibler une seule agence, mais plutôt régionaliser la nouvelle et prendre l'exemple de notre agence à nous à Québec ». De plus, monsieur B. mentionne que l'animateur « ... n'a fait que lire les noms voulant ainsi démontrer la lourdeur administrative du système de santé ... » et ajoute « Notre animateur voulait avec humour, dénoncer ces faits. »

Selon nous, toutes ces explications ne conviennent pas face à l'ampleur des propos tenus ce jour-là. D'abord, nous entrevoyons une mauvaise foi évidente dans l'argument selon lequel monsieur Maurais n'a pas voulu viser une agence en particulier. Ce dernier a pris environ une heure pour nommer un à un les employés de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, entrecoupant son énumération par des ronflements, des moqueries condescendantes et des propos méprisants à l'endroit de ceux-ci. C'est non seulement l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale que l'animateur a ciblée et attaquée, mais également chacun de ses employés en les nommant. En agissant ainsi, l'animateur n'a fait qu'ajouter du poids à son attaque, en personnalisant celle-ci avec des noms.

De plus, pour notre organisation, le fait de dénoncer la lourdeur administrative ne rime pas avec la démagogie par laquelle l'animateur suppose que les employés de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale sont inutiles, dorment sur les heures de bureau, et ne sont pas efficaces dans leur travail. Le débat sur l'administration publique ne tient pas dans le traitement méprisant par lequel s'acharne l'animateur, et selon lequel il laisse même croire au public que le personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale devrait soigner des patients. De tels propos s'apparentent davantage à un cynisme insidieux face au système public, et non pas à une critique sociale constructive.

Finalement, l'argument de l'humour ne nous convient pas plus que les précédents. Nul besoin de vous dire que nous ne voyons strictement rien de drôle à entendre des propos faux, méprisants et diffamatoires.

Tous ces aspects nous portent à réitérer notre plainte et à demander au Conseil canadien des normes de radiotélévision d'agir afin de rétablir les faits et de prendre les mesures nécessaires afin de remédier à cette situation. Nous ne voyons, dans la lettre de monsieur B., ni excuses, ni réparation face aux propos tenus le 23 mars 2010.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.